

→ Du 2 septembre au 17 octobre 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Demander une bourse de collègue

En ligne c'est plus simple et efficace !

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2018

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2018
(et mon avis d'impôt 2019
si un changement
familial ou professionnel
a entraîné une baisse
de revenus en 2018
par rapport à 2017)



**L'identifiant
et le mot de passe**
→ de mon compte
Éducation nationale (ATEN)
fournis par le collègue
ou
→ de mon compte
France Connect



**Mon adresse
de messagerie
électronique**

Le déroulement de ma demande

- 1** Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou  France Connect
<https://teleservices.ac-martinique.fr/ts>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2** Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3** Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE